



# BON A SAVOIR

- ✓ 1 seul compte déchèterie est autorisé par foyer
- ✓ La liste des déchets acceptés ne change pas : seules les modalités d'accès évoluent
- ✓ La création du compte se fait une seule fois
- ✓ Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture de la déchèterie
- ✓ **Vous n'avez pas accès à Internet ?**  
Vous pouvez effectuer votre demande par courrier à Trigone :  
Z.A. de Lamothé – CS 40509  
32021 AUCH Cedex 9  
Un formulaire d'inscription papier vous sera adressé.



Créez votre compte déchèterie en scannant le Qr code :



**i** Une Foire aux Questions (FAQ) est disponible sur :  
[mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com](http://mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com) pour répondre à toutes vos questions.



[support@trigone-gers.fr](mailto:support@trigone-gers.fr)



06 29 54 09 36

Ne pas jeter sur la voie publique.

## Particuliers

# NOUVELLES CONDITIONS D'ACCES À LA DECHETERIE DE VIC-FEZENSAC

20 avril 2026



Créez votre compte déchèterie

# trigone

EAU-DECHETS-ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

# NOUVELLES MODALITES D'ACCES EN DECHETERIE

À compter du **20 avril 2026**, l'accès à la déchèterie de Vic-Fezensac est sécurisé par **une barrière avec lecture automatique des plaques d'immatriculation**.

Pour continuer à y accéder, vous devez **créer votre compte déchèterie**.

Vous avez jusqu'au **1<sup>er</sup> juin 2026** pour créer votre compte. Au-delà de cette date, l'accès à la déchèterie sera refusé.

## COMMENT CRÉER MON COMPTE ?

- 1 Je me connecte sur le site : [mesdecheteries-trigone-gers.horonet.com](https://mesdecheteries-trigone-gers.horonet.com)
- 2 Je crée mon compte en renseignant mon adresse email et un mot de passe.
- 3 Je fais ma demande d'inscription en renseignant :  
mes coordonnées et un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture, attestation, avis d'imposition...)
- 4 Dès que je reçois le mail de confirmation de Trigone, j'enregistre mes véhicules en communiquant :
  - plaque d'immatriculation,
  - catégorie du véhicule et PTAC\*,
  - copie de certificat d'immatriculation (carte grise)

 **Une fois toutes les étapes complétées et votre mail de confirmation reçu, votre compte est activé : vous pouvez alors vous rendre en déchèterie.**



Un mail de confirmation vous sera envoyé à chaque étape; pensez à vérifier vos spams.

\*PTAC : Champs F2 de votre carte grise

# COMBIEN DE FOIS PUIS-JE ME RENDRE EN DECHETERIE ?

**Chaque foyer dispose de 52 crédits de passage par an.**

Le nombre de crédits déduits à chaque passage dépend de la catégorie de véhicule.

Les crédits utilisés seront décomptés de la façon suivante :

## DÉCOMPTE DES CRÉDITS PAR PASSAGE



**Véhicule particulier : 1 crédit**



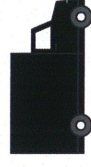
**Véhicule utilitaire : 2 crédits**

dont le PTAC\* est inférieur ou égal à 2,5 tonnes



**Véhicule utilitaire : 3 crédits**

dont le PTAC\* est supérieur à 2,5 tonnes et inférieur ou égal à 3 tonnes



**Véhicule utilitaire : 4 crédits**

dont le PTAC\* est supérieur à 3 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes

\*PTAC : Champs F2 de votre carte grise



### Astuces

- Votre solde de crédits de passage est consultable sur votre compte.
- Optimisez vos passages en remplissant votre véhicule au maximum. Seule la catégorie du véhicule est prise en compte, pas son niveau de remplissage.
- Vous pouvez venir en déchèterie avec un véhicule de prêt s'il est ajouté à votre compte (valable 24h).